



MAR23001-10345

Marché de services relatif à l'élaboration du modèle stratégique, d'animation et de durabilité des espaces relais de proximité de l'ANAPEC dans le Haut-Atlas

Toute offre devra nous parvenir au plus tard le **13/10/2026**

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
Marché de services relatif à l'élaboration du modèle stratégique, d'animation et de durabilité des espaces relais de proximité de l'ANAPEC dans le Haut-Atlas	
REFERENCES ENABEL	MAR23001-10345

2 Instructions aux soumissionnaires

Personne de contact au sein d'Enabel durant la procédure	
NOM :	Sarah Fenjiro
FONCTION :	Acheteuse publique
E-MAIL :	procurement.maroc@enabel.be

Données relatives à la procédure	
RÉCEPTION DES OFFRES :	L'offre doit être transmise sous forme d'un seul fichier PDF uniquement par email à procurement.maroc@enabel.be, au plus tard le 13/10/2026 La Mailbox procurement.maroc@enabel.be génère une réponse automatique confirmant la réception des offres transmises. Si votre email a bien été reçu sur cette Mailbox, une seconde confirmation de réception (message non automatique) vous sera transmise au plus tard dans les 3 jours. Si vous ne recevez pas cette seconde confirmation, veuillez contacter le 06 66 84 95 37 pour vous assurer que votre email a bien été reçu sur la Mailbox procurement.
DOCUMENTS À JOINDRE	- Fiche d'identification complétée et signée ; - Document prouvant que le soumissionnaire dispose bien d'un statut légal pour exercer son activité professionnelle (registre de commerce par exemple) ; - Déclaration sur l'honneur-Motifs d'exclusion ; - Déclaration d'intégrité ;

	• Formulaire d'offre de prix complété et signé, fourni en annexe (les soumissionnaires peuvent remettre prix en MAD ou en €. Les soumissionnaires marocains doivent obligatoirement remettre prix en MAD. La comparaison des prix se fera en MAD. Le cas échéant, le taux de change utilisé sera le taux de change moyen €-MAD du jour de la date limite de réception des offres) ; • Note méthodologique de 10 pages maximum comportant les éléments décrits dans les TDRs ; • CV des experts affectés à l'exécution du marché accompagné d'attestation de référence ; • 3 attestations de référence pour des prestations similaires à l'objet du marché délivrées par le client du soumissionnaire relatives à la conception ou l'élaboration de modèles stratégiques et/ou opérationnels d'espaces de proximité, notamment en matière de gouvernance, de fonctionnement, d'animation, d'offre de services, de mobilisation des acteurs et partenaires, ainsi que de pérennisation ou de durabilité de ces espaces. • Fiche signalétique financière.
ELÉMENTS INCLUS DANS LE PRIX	Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée. Sont notamment inclus dans les prix : • La gestion administrative et le secrétariat ; • Le déplacement, le transport et l'assurance ; • La documentation relative aux services, • Les honoraires ; • Les per diem éventuels (y inclus notamment les frais d'hébergement et frais de subsistance) ; • La production, la traduction et livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services ; • Les taxes et impôts d'application au Maroc y compris les retenues à la source à l'exception de la TVA ; • Le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. • Mais également les frais de communication (internet compris), tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.

DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :	90 jours

3 Exécution

3.1 Fonctionnaire dirigeant

Le nom du fonctionnaire dirigeant de ce marché sera communiqué au plus tard dans le courrier de conclusion du marché.

Données relatives à l'exécution	
Lieu	Les services seront exécutés dans les provinces de Al Haouz, Taroudant, la préfecture de Marrakech et/ou bureau du prestataire.
Durée/ Période d'exécution	Le nombre de jours de travail de la mission est de 31 jours, répartis sur une période de 2 mois à compter du lendemain de la réunion de cadrage. L'exécution des prestations démarrera au plus tard fin octobre 2026.

4 Termes de références

4.1. Contexte général de la mission

Dans le cadre de sa stratégie de rapprochement des services d'emploi et d'entrepreneuriat des jeunes, l'ANAPEC développe un réseau des espaces relais de proximité et de structures d'appui destinés à accompagner l'insertion professionnelle, la création d'entreprise et le développement territorial. Ces structures ont vocation à devenir des points d'ancrage de proximité, accessibles, animés et durables, au plus près des besoins réels des jeunes et des dynamiques économiques locales.

Le Programme de coopération Maroc Horizons Emploi, mis en œuvre par Enabel en partenariat avec le MIEPEEC, vise notamment à renforcer l'inclusion économique, l'accès à un emploi décent et la reconstruction des zones sinistrées. Enabel accompagne les efforts nationaux et régionaux et territoriaux visant à renforcer l'accès des jeunes, notamment les jeunes en situation de vulnérabilité, à des parcours d'insertion et de formation professionnelle de qualité, adaptés aux besoins du marché du travail et porteurs de perspectives d'insertion durable.

Dans ce contexte, l'ambition de cette mission est de faire de ces centres de véritables structures d'innovation sociale au service de l'emploi, de l'entrepreneuriat et du développement territorial, des espaces futuristes, vivants et attractifs, conçus avec les jeunes plutôt que pour eux.

4.2. Objectif général

Élaborer une vision stratégique partagée ainsi qu'un modèle cible d'animation, de gestion, de fonctionnement et de durabilité, faisant des centres de proximité des jeunes des tiers-lieux d'innovation sociale de nouvelle génération, attractifs, durables et créateurs de valeur pour l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes.

4.3. Objectifs spécifiques

- Réaliser un diagnostic partagé et un benchmark national et international des tiers-lieux, centres d'innovation et espaces d'accompagnement des jeunes les plus inspirants.
- Définir le positionnement, la promesse de valeur et l'identité de ces espaces auprès des jeunes, des entreprises et des partenaires territoriaux.
- Concevoir un modèle d'animation attractif, orienté expérience et communauté, articulant présentiel et digital (phygital) adapté à chaque espace et intégrant des outils opérationnels directement exploitables par les équipes, notamment des fiches de procédures, des manuels d'activités et des protocoles de mise en œuvre.
- Structurer un modèle de gestion, de gouvernance et de fonctionnement clair, avec les rôles, processus et outils associés.
- Bâtir un modèle de durabilité (économique, financier, social et partenarial) garantissant la pérennité des centres au-delà de leur lancement.
- Animer un atelier de co-crédation mobilisant les parties prenantes et éventuellement les partenaires autour du modèle cible.
- Animer un focus group avec les jeunes.

- Des entretiens complémentaires peuvent être menés en cas de besoin
- Sur la base du modèle proposé, établir une proposition détaillée d'aménagement, d'équipement et de décoration des centres (liste des équipements, mobilier, ambiance et identité visuelle des espaces).
- Produire une feuille de route opérationnelle et un cahier des besoins fonctionnels servant de socle à la Phase 2 (aménagement & équipement).

4.4. Périmètre de la mission

La mission couvre l'ensemble des structures de proximité ciblées sur les territoires de Marrakech-Safi et de Souss-Massa. Le réseau visé se compose de cinq structures aux vocations complémentaires :

Structure	Localisation	Vocation principale
Deux Centres de proximité	Taliouine et Oulad Teima (Province Taroudant)	Accueil, orientation et services de proximité emploi & entrepreneuriat
Espace de coworking entrepreneurial	Ait-Ouir (Province Al Haouz)	Accompagnement et incubation de porteurs de projets
Espace de coworking entrepreneurial	Targa (Préfecture de Marrakech)	Accompagnement et incubation de porteurs de projets
Agence universitaire	UCA- Université Cadi Ayyad	Passerelle emploi/entrepreneuriat en milieu universitaire

La mission devra proposer un modèle d'animation cohérent à l'échelle du réseau, tout en tenant compte de la spécificité de chaque type de structure (centre de proximité, Espace de coworking entrepreneuriale agence universitaire) et des dynamiques territoriales propres à chaque site (partenariats, stratégies et initiatives territoriales...etc.).

4.5. Vision cible : des centres futuristes et attractifs pour les jeunes

Le modèle cible attendu doit rompre avec l'image classique du « guichet administratif » pour incarner des lieux de vie, d'expérimentation et d'opportunités. Les axes d'attractivité suivants devront irriguer l'ensemble de la réflexion :

Tiers-lieu & communauté

Un espace ouvert, convivial et modulable où les jeunes viennent, restent, reviennent et créent, animé par une communauté active et une programmation régulière (événements, meet-ups, hackathons, démo-days).

Expérience phygitale

Une continuité fluide entre l'espace physique et une plateforme digitale : parcours en ligne, prise de rendez-vous, services à distance, communauté virtuelle et données au service du pilotage.

Innovation & technologie

Intégration d'outils modernes (IA au service de l'orientation et du matching emploi, fab-lab / créativité, contenus immersifs) pour un accompagnement personnalisé et engageant.

Parcours & gamification

Des parcours jeunes lisibles et motivants, valorisant les progrès (badges, jalons, mentorat, mise en visibilité des réussites) plutôt que des démarches administratives.

Ancrage territorial

Une connexion forte à l'écosystème local : entreprises, université, collectivités, associations et acteurs économiques, pour transformer la proximité en opportunités concrètes.

Inclusion & accessibilité

Des lieux accessibles à tous les profils de jeunes (urbains et ruraux, diplômés et non-diplômés, femmes et hommes), avec une attention particulière à l'équité territoriale.

4.6. Composantes du modèle cible attendu

Le modèle cible s'articule autour de quatre plans intégrés et cohérents, à concevoir de manière opérationnelle et déclinable pour chaque type de structure :

4.6.1 Plan d'animation

- Offre de services et de programmes destinés aux jeunes (orientation, coaching, formation, mise en relation, incubation, mentorat).
- Programmation événementielle et communautaire (calendrier d'animation, ateliers, rencontres avec les entreprises, temps forts).
- Parcours utilisateur et expérience jeune, du premier contact à l'insertion ou à la création d'activité.
- Stratégie de communication, d'attractivité et de marque pour mobiliser et fidéliser les jeunes.

4.6.2 Plan de gestion et de gouvernance

- Modèle organisationnel et gouvernance : instances, rôles, responsabilités et articulation avec l'ANAPEC et les partenaires.
- Ressources humaines et profils d'animation (animateurs, coachs, community managers, référents partenariats...).

- Cadre de partenariats public-privé et conventions avec l'écosystème (université, entreprises, collectivités...).

4.6.3 Plan de fonctionnement

- Processus et procédures de fonctionnement au quotidien (accueil, orientation, suivi, reporting).
- Outils digitaux et système d'information de pilotage (plateforme, CRM, suivi des parcours et des indicateurs).
- Cahier des besoins fonctionnels et spatiaux préparant la Phase 2 (usages, zones, équipements requis).

4.6.4 Plan de durabilité

- Modèle économique et de financement (sources de revenus, cofinancements, sponsoring, services à valeur ajoutée).
- Modèle de durabilité sociale et partenariale (engagement des parties prenantes, ancrage communautaire).
- Dispositif de mesure de la performance et de l'impact (indicateurs, cibles, évaluation continue).

4.6.5 Proposition d'aménagement, d'équipement et de décoration

Sur la base du modèle cible et des usages retenus, le prestataire proposera et détaillera l'ensemble des composantes matérielles et d'ambiance nécessaires pour concrétiser l'expérience jeune et l'attractivité des centres. Cette proposition constituera le socle direct de la Phase 2. Elle comprendra notamment :

- Le programme des espaces et des zones d'usage (accueil, espaces de coworking, salles d'atelier/formation, espaces communautaires et événementiels, zones de coaching et de confidentialité, espaces numériques / fab-lab).
- La liste détaillée des équipements par espace et par structure (mobilier, équipements informatiques et numériques, matériel audiovisuel et de connectivité, outils d'animation et de créativité).
- Les éléments de décoration, d'ambiance et d'identité visuelle (concept déco, matériaux, couleurs, signalétique, mobilier design, éléments d'inspiration et de convivialité rendant les lieux attractifs pour les jeunes).
- Une estimation indicative des quantités et un ordre de grandeur budgétaire par catégorie, facilitant le chiffrage de la Phase 2 qui sera lancée à la suite de cette mission.
- La déclinaison des propositions selon la spécificité de chaque structure (centre de proximité, incubateur, agence universitaire).

Principe directeur

L'aménagement, l'équipement et la décoration ne sont pas des choix esthétiques isolés : ils découlent directement de la vision, des usages et du parcours jeune définis en amont, afin de garantir des espaces cohérents, fonctionnels et réellement attractifs.

4.7. Déroulement de la mission

Le prestataire proposera une démarche participative et itérative, centrée sur les usagers (design centré jeune) et fondée sur la co-construction avec l'ensemble des parties prenantes. La présente mission s'articule autour des étapes suivantes :

Phase 1 : Cadrage et diagnostic :

Pour démarrer la prestation, une réunion de Kick-off est prévue entre le prestataire choisi avec l'équipe Enabel et les partenaires régionaux pour cadrage, clarification des attentes de la mission ainsi que l'amélioration et la validation de la note méthodologique.

Livrables attendus :

- ♦ Note de cadrage méthodologique

Phase 2 : Benchmark & Inspiration

Dans cette phase, le prestataire devra faire une analyse comparative de modèles nationaux et internationaux de tiers-lieux et centres d'innovation et identification des bonnes pratiques transférables. Ce Benchmark doit alimenter les étapes suivantes.

L'objectif de cette étape est d'identifier, à travers l'analyse de modèles nationaux et internationaux, les pratiques, dispositifs et mécanismes innovants et transférables susceptibles d'alimenter la conception du modèle stratégique, d'animation et de durabilité des espaces relais de proximité de l'ANAPEC dans le Haut-Atlas.

A cet effet, le prestataire devra notamment :

- réaliser une analyse comparative de modèles pertinents, en tenant compte de leurs caractéristiques, services, publics cibles, modalités d'animation, gouvernance, partenariats, ressources mobilisées et mécanismes de durabilité ... etc ;
- identifier les bonnes pratiques, innovations et facteurs clés de succès ainsi que les principales limites et conditions de réussite ;
- apprécier leur pertinence et transférabilité au contexte du Haut-Atlas, en tenant compte des spécificités territoriales et des besoins des jeunes et des femmes ;
- dégager les enseignements et premières orientations susceptibles d'alimenter la conception du modèle stratégique, du modèle d'animation et du modèle de durabilité des Centres de proximité.

Le prestataire proposera, dans son offre, la méthodologie, les critères de sélection des modèles de référence et les outils d'analyse qu'il juge les plus appropriés pour conduire cette étape.

Les résultats du benchmark devront être directement mobilisables dans les étapes ultérieures de conception et de co-construction du modèle des Centres de proximité

Livrables attendus :

- ♦ Rapport de diagnostic & benchmark comprenant :

État des lieux, écoute des besoins des jeunes et analyse comparative de modèles inspirants, les modèles nationaux et internationaux analysés et les critères de comparaison retenus, les principales bonnes pratiques, innovations et facteurs clés de succès identifiés, l'analyse de leur pertinence et de leur

transférabilité au contexte du Haut-Atlas, les principaux enseignements et recommandations à prendre en compte pour la conception du modèle stratégique des espaces relais de proximité de l'ANAPEC.

Phase 3 : Atelier et focus groupes de co-crédation

Dans cette phase, le prestataire devra réaliser la conception et l'animation de l'atelier participatif mobilisant les jeunes, ANAPEC, université, entreprises et partenaires territoriaux et nationaux.

Cette étape vise à co-construire, avec les principales parties prenantes, les grandes orientations du futur modèle des espaces de relais de proximité de l'ANAPEC, en s'appuyant sur les enseignements du diagnostic et du benchmark.

À ce titre, le prestataire devra notamment :

- concevoir et préparer un atelier participatif et multi-acteurs d'une journée réunissant notamment des jeunes, des représentants de l'ANAPEC, des universités, des entreprises et des partenaires territoriaux ;
- animer deux focus groupe avec les jeunes à Marrakech et à Taroudant ;
- proposer une démarche favorisant l'expression des besoins, la confrontation des points de vue et la génération de solutions ;
- faciliter la co-construction des principales composantes du futur modèle, notamment en matière de positionnement, offre de services, parcours des jeunes, animation, partenariats, gouvernance et durabilité ;
- formaliser les résultats de l'atelier et les traduire en orientations et pistes de solutions directement mobilisables pour les étapes ultérieures de conception du modèle.

Le prestataire proposera dans son offre la méthodologie d'animation, le format, les outils participatifs, le profil des participants qu'il juge les plus pertinents au regard des objectifs de l'atelier.

NB : la pauses café cet atelier sera assuré par Enabel.

Livrables attendus :

- ♦ Kit et rapport de l'atelier de co-crédation

Phase 4: Modèle cible & validation

Dans cette étape, le prestataire devra réaliser la formalisation de la vision et du modèle cible (animation, gestion, fonctionnement, durabilité) et validation avec le comité de pilotage.

Cette étape vise à formaliser le modèle cible des espace relais de proximité de l'ANAPEC, en capitalisant sur les enseignements des étapes précédentes et en précisant les conditions nécessaires à sa mise en œuvre, son animation, sa gestion et sa pérennisation.

À ce titre, le prestataire devra notamment :

- formaliser la vision et le positionnement du modèle cible, ainsi que ses principales fonctions et composantes ;
- définir le modèle d'animation et de programmation, les services proposés et les modalités d'accueil et d'accompagnement des jeunes ;

- préciser le mode de fonctionnement et de gestion des espaces, y compris les rôles, responsabilités, profils et ressources nécessaires ;
- définir les modalités de mobilisation et de gestion des partenariats avec l'écosystème territorial ;
- proposer un modèle de durabilité, incluant les ressources nécessaires, les pistes de financement et les mécanismes de pérennisation ;

Livrables attendus :

- ♦ Vision stratégique & modèle cible comprenant : Plans d'animation, de gestion, de fonctionnement et de durabilité.

Phase 5 : Feuille de route

Dans cette phase, le prestataire devra faire l'élaboration de la feuille de route opérationnelle et du cahier des besoins fonctionnels pour l'aménagement et l'équipement.

Dans cette étape, le prestataire devra notamment :

- traduire le modèle cible en principes d'aménagement et d'équipement des espaces, en cohérence avec les usages et services envisagés ;
- élaborer une feuille de route de mise en œuvre, précisant les principales actions, priorités, responsabilités, échéances et prérequis ;
- organiser une restitution et une validation du modèle cible avec le Comité de pilotage, et intégrer les observations et arbitrages issus de cette validation.

Livrables attendus :

- ♦ Proposition d'aménagement, d'équipement & de décoration comprenant : Liste détaillée des équipements, du mobilier et des éléments de décoration/ambiance, déclinée par espace et par structure, avec ordres de grandeur budgétaires.
- ♦ Feuille de route & cahier des besoins fonctionnels comprenant : Recommandations opérationnelles et socle pour la Phase 2 (aménagement & équipement).
- ♦ Manuel opérationnel / Guide de fonctionnement comprenant : Document de référence destiné aux équipes, précisant le modèle de fonctionnement et d'animation des espaces, les procédures, rôles et responsabilités, parcours et modalités d'accueil et d'accompagnement, protocoles de mise en œuvre, fiches d'activités et outils opérationnels directement exploitables.

4.8. Durée et calendrier prévisionnel

Étape	Intitulé	Nombre de jours de travail	Calendrier indicatif
Étape 1	Cadrage & diagnostic	4	Semaine 2
Étape 2	Benchmark & inspiration	8	Semaine 3 – semaine 5
Étape 3	Atelier et focus groupes de co-crétation	5	Semaine 6
Étape 4	Modèle cible & validation	10	Semaine 7 – Semaine 9
Étape 5	Feuille de route	4	Semaine 10
Total		31	10 semaines

4.9. Méthodologie, référence et expertise

Le soumissionnaire

Note méthodologique décrivant en détail ce qui suit :

- A.** Compréhension de la mission : La compréhension des objectifs du marché et des résultats attendus, analyse du contexte d'intervention et des enjeux liés à l'objet de la mission et l'identification des défis, opportunités et facteurs de réussite.
- B.** Approche et méthodologie proposée : Méthodologie de travail proposée pour chaque étape de la mission, en fonction des besoins identifiés, ainsi que son adéquation à la réalisation des objectifs.
- C.** Planning d'exécution : proposition d'un chronogramme précis des activités, indiquant les principales étapes, leur durée, et les livrables attendus pour chaque phase.
- D.** Valeur ajoutée et innovation : présentation d'éventuelles propositions innovantes ou complémentaires visant à bien mener la mission.

Attestation de référence :

- Le soumissionnaire doit fournir au moins trois attestations de références attestant qu'il a réalisé des missions similaires à l'objet du présent marché. Sont considérées comme missions similaires les prestations portant sur la conception ou l'élaboration de modèles stratégiques et/ou opérationnels d'espaces de proximité, notamment en matière de gouvernance, de fonctionnement, d'animation, d'offre de services, de mobilisation des acteurs et partenaires, ainsi que de pérennisation ou de durabilité de ces espaces.

1. Les profils mobilisés

Le prestataire devra mobiliser au minimum trois (3) profils d'experts complémentaires, disposant collectivement des compétences et expériences nécessaires à la réalisation de la mission.

Les profils proposés devront couvrir notamment les domaines suivants :

- **Expert clé -Chef de mission / Expert en conception de dispositifs d'accompagnement**

L'expert clé devra disposer d'une expérience confirmée dans la conception de dispositifs d'accompagnement des jeunes, notamment en matière d'insertion socio-professionnelle, d'auto-emploi et d'entrepreneuriat.

Il devra notamment justifier :

- A.** d'une expérience avérée dans la conception et la mise en œuvre de dispositifs de profilage et d'orientation des jeunes, permettant d'identifier leurs compétences, aspirations, potentiel entrepreneurial et besoins d'accompagnement ;
- B.** d'une expérience confirmée dans la réalisation de benchmarks nationaux et internationaux portant sur les dispositifs d'accompagnement, d'incubation, de création et de développement des entreprises ;
- C.** d'une bonne maîtrise des parcours d'accompagnement pré-crédation, création et post-crédation ;
- D.** d'une connaissance approfondie des évolutions du marché du travail, des métiers et compétences d'avenir, ainsi que des opportunités liées aux transitions numérique, environnementale, économique et territoriale ;
- E.** d'une solide expérience dans la conduite de diagnostics territoriaux et sectoriels, incluant l'analyse des potentialités économiques, des chaînes de valeur, des besoins des acteurs et des opportunités de développement ;
- F.** d'une expérience démontrée dans la conception et l'animation de démarches participatives et multi-acteurs, incluant focus groups, ateliers de co-crédation et concertations avec les institutions publiques, entreprises, acteurs territoriaux, société civile et jeunes ;
- G.** d'une capacité à fédérer les parties prenantes autour d'une vision commune et d'une approche territoriale intégrée de l'insertion économique des jeunes ;
- H.** d'une expérience dans l'accompagnement des jeunes dans la maturation, la structuration et la viabilisation de projets entrepreneuriaux, notamment leur préparation à la recherche de financement.

L'expert devra également disposer d'expériences pertinentes dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- ingénierie de formation et innovation pédagogique : conception de parcours d'apprentissage, formation des adultes et développement des compétences ;

- conception et organisation de centres ou espaces d'accompagnement : modèles d'animation, de fonctionnement, de gestion et d'organisation de tiers-lieux, espaces d'innovation, incubateurs ou structures dédiées aux jeunes et entrepreneurs ;
- design de services et innovation : mobilisation d'approches de design thinking/service design, intelligence collective, innovation sociale et expérimentation ;
- recherche appliquée et évaluation : réalisation d'études, recherche-action, évaluation de dispositifs et formulation de recommandations stratégiques.

Une connaissance des politiques publiques marocaines en matière d'emploi, d'entrepreneuriat et de développement territorial, ainsi que des spécificités socio-économiques des territoires ruraux, constituera un atout.

- **Profil 2 - Expert en design de services, innovation et animation de tiers-lieux**
Expérience dans la conception de modèles de services, d'animation et de fonctionnement de centres, espaces d'innovation, tiers-lieux ou structures similaires, ainsi que dans la facilitation de démarches de co-création et d'intelligence collective.
- **Profil 3 -Expert en modèle économique, gestion et durabilité des dispositifs**
Expérience dans la conception de modèles économiques et organisationnels, la mobilisation de partenariats et de ressources, ainsi que dans la définition de mécanismes de financement, de gestion et de durabilité de centres ou dispositifs d'accompagnement.

Un même expert ne peut être proposé que dans une seule offre. La proposition d'un expert dans plusieurs offres est interdite. Cette exigence constitue une condition substantielle de régularité de l'offre. Lorsqu'il est constaté qu'un même expert est présenté dans plusieurs offres, les offres concernées sont déclarées irrégulières et peuvent être rejetées.

Une même personne ne peut être proposée que pour un seul profil, rôle ou fonction requis dans le cadre du présent marché. Le soumissionnaire doit proposer un nombre de personnes égal au nombre de profils, rôles ou fonctions exigés dans les documents du marché. Le soumissionnaire qui ne répondrait pas à cette exigence ne pourra pas être sélectionné.

5 Conditions d'exécution services

5.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

5.2 Sous-traitance

Le prestataire de services est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du prestataire de services et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

5.3 Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

5.4 Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

5.5 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais de d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

5.6 Réception des prestations

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables,

aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la

fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

5.7 Facturation et paiement

La facture électronique est envoyée par e-mail aux adresses suivantes :

zakariae.saaou@enabel.be et sophia.elarquam@enabel.be

Seuls les services exécutés de manière correcte pourront être facturés.

Le paiement du montant dû au prestataire de services doit intervenir dans le délai de paiement de trente jours à compter de l'échéance du délai de vérification ou à compter du lendemain du dernier jour du délai de vérification si ce délai est inférieur à trente jours. Et pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que d'autres documents éventuellement exigés.

La facture doit être libellée en dirhams marocains ou en euros selon la monnaie dans laquelle le soumissionnaire a remis offre. Les soumissionnaires marocains doivent obligatoirement remettre offre et émettre leur facture en dirhams marocains.

Les paiements seront effectués en MAD ou en euros selon la monnaie selon laquelle le soumissionnaire a remis offre.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire.

Le paiement sera effectué selon les tranches suivantes :

- Tranche 1 : Paiement du montant de l'offre relatif aux phases 1,2 et 3 après réception et acceptation par Enabel des livrables.
- Tranche 2 : Paiement du montant de l'offre relatif aux phases 4 et 5 après réception et acceptation par Enabel des livrables.
- **Exonération de TVA**

Le présent marché est exonéré de la TVA conformément à l'article 92, paragraphe I (23) du code général des impôts du Maroc et à l'article 9 du Décret de la TVA N° 2.08103.

5.8 Assurances

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

5.9 Droits de propriété intellectuelle

Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

5.10 Obligation de confidentialité

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, la réglementation GDPR est d'application.

Le fournisseur s'engage à respecter le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des données personnelles (RGPD). Si des données personnelles sont traitées dans le cadre du contrat, le fournisseur signera un contrat de traitement des données à caractère personnel, conformément aux articles 28 à 36 du RGPD. Ce

contrat type pourra être fourni à la demande avant la remise des offres. Selon la nature des services fournis, le fournisseur procédera, en collaboration avec l'autorité contractante, à une analyse d'impact sur la protection des données, si nécessaire.

5.11 Clauses déontologiques et principe de non-discrimination

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel ([prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#)), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires

des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

Enabel s'engage pour l'égalité des chances et la non-discrimination dans l'attribution de ses marchés. Aucune distinction ne sera faite sur base du genre, de l'origine, de l'âge, de la religion, de l'orientation sexuelle, du handicap ou de toute autre caractéristique personnelle sans lien avec les compétences professionnelles.

Dans le cadre de la lutte contre les conflits d'intérêts, en particulier afin d'éviter le mécanisme du tourniquet (« revolving doors »), tel que défini dans la loi du 8 mai 2007 portant assentiment à la

convention des Nations unies contre la corruption, faite à New York le 31 octobre 2003, le soumissionnaire s'abstient de faire appel à un ou plusieurs anciens collaborateurs (internes ou externes) de la Coopération Technique Belge, dans les deux ans qui suivent son/leur démission, départ à la retraite ou tout autre type de départ de la Coopération Technique Belge, d'une quelconque manière, directement ou indirectement, pour l'élaboration et/ou l'introduction de son offre ou toute autre intervention dans le cadre de la procédure de passation, ainsi que pour certaines tâches à réaliser dans le cadre de l'exécution du présent marché.

Le pouvoir adjudicateur encourage la composition d'équipes de consultance mixtes, avec une représentation équilibrée des genres, en vue de promouvoir l'égalité de genre et la diversité dans la mise en œuvre des services. Il est également encouragé que les soumissionnaires disposent d'une politique interne ou d'une charte en matière de genre, reflétant leur engagement institutionnel en faveur de l'égalité.

5.12 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

6 Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

Fiche d'identification personne morale

Il est obligatoire de fournir cette fiche complétée, signée et accompagnée d'une copie des documents officiels (Statuts , registre(s) de commerce, extrait de la publication au journal officiel ou encore immatriculation à la TVA justifiant les données indiquées)

Veuillez remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES et en CARACTÈRES LATINS.

ENTITÉ DE DROIT PRIVÉ/PUBLIC AYANT UNE FORME JURIDIQUE

NOM OFFICIEL <i>comme indiqué sur le document officiel</i>	
NOM COMMERCIAL <i>(si différent du nom officiel)</i>	
ABREVIATION <i>(si applicable)</i>	
FORME JURIDIQUE	
TYPE D'ORGANISATION <i>(biffer la mention inutile)</i>	- A BUT DE LUCRE - SANS BUT DE LUCRE - ONG
NUMERO DE REGISTRE PRINCIPAL	
NUMERO DE REGISTRE SECONDAIRE <i>(si applicable)</i>	
LIEU DE L'ENREGISTREMENT <i>Ville</i> <i>Pays</i>	
DATE DE L'ENREGISTREMENT <i>(JJ/MM/AAAA)</i>	
NUMERO DE TVA	
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL <i>Rue+ boîte postale</i> <i>Code postal</i> <i>Ville, Région/Province</i> <i>Pays</i>	
NUMERO DE TELEPHONE	
E-MAIL	

Fiche d'identification acteur public - entité publique

Il convient de fournir cette fiche complétée, signée et accompagnée d'une copie des documents officiels (résolution, loi, registre(s) de commerce, journal officiel, immatriculation à la tva...) justifiant les données indiquées.

Veuillez remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES et en CARACTÈRES LATINS

NOM OFFICIEL <i>comme indiqué sur le document officiel</i>	
ABREVIATION <i>(si applicable)</i>	
FORME JURIDIQUE	
NUMERO DE REGISTRE PRINCIPAL	
NUMERO DE REGISTRE SECONDAIRE <i>(si applicable)</i>	
LIEU DE L'ENREGISTREMENT <i>Ville Pays</i>	
DATE DE L'ENREGISTREMENT <i>(JJ/MM/AAAA)</i>	
NUMERO DE TVA	
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL <i>Rue+ boîte postale Code postal Ville, Région/Province Pays</i>	
NUMERO DE TELEPHONE	
E-MAIL	

6.1 Formulaire d'offres – prix –

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché **MAR23001-10345**, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public aux prix suivants exprimés en dirhams ou en euros et hors TVA :

Postes	Désignation	Quantité	P.U en dhs ou €HT	Prix total en dhs ou en € HT
1	Réunion de Cadrage	4 J		
2	Benchmark & Inspiration	8 J		
3	Atelier et focus groupes de co-création	5 J		
4	Modèle cible & validation	10 J		
5	Feuille de route	4 J		
Montant total HT				
Taux et montant de la TVA				
Montant Total TTC				

Fait à le

Signature manuscrite originale / nom de la personne habilitée à engager l'entité soumissionnaire :

.....

Certifié pour vrai et conforme, Fait à le

1. DECLARATION SUR L'HONNEUR – MOTIFS D'EXCLUSION

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal(e)/légaux du soumissionnaire /bénéficiaire/partenaire/cocontractant cité ci-dessous, ci-après dénommé la “contrepartie”, déclare que/ déclarons que *:

**Veuillez cocher les cases correspondantes pour confirmer chaque situation*

- ☐ **la contrepartie ou l'un de ses dirigeants n'a fait l'objet d'aucune condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une des infractions suivantes :**

- a. participation à une organisation criminelle ;
- b. corruption;
- c. fraude;
- d. infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ;
- e. blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ;
- f. travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ;
- g. occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal ;
- h. la création de sociétés offshore.

- ☐ **la contrepartie satisfait à ses obligations relatives au paiement d'impôts, de taxes et de cotisations de sécurité sociale pour un montant de plus de 3.000 €, sauf si elle peut démontrer qu'elle détient à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou plusieurs créances certaines, exigibles et libres de tout engagement envers des tiers, pour un montant au moins égal à celui pour lequel elle est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.**

- ☐ **la contrepartie n'est pas en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;**

la contrepartie n'a commis aucune faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité. Sont notamment considérées comme une faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels;
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption ;

- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence ;
- f. La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

En matière de conflit d'intérêts :

Veuillez cocher la situation applicable

- ☐ la contrepartie ou un de ses dirigeants ne se trouve dans aucune situation actuelle ou potentielle de conflit d'intérêts et n'entretient de relation d'affaires ou familiale, réelle ou potentielle, et ne paraît pas raisonnablement comme telle, avec un membre du conseil d'administration d'Enabel ou d'un membre de son personnel, ou toute autre personne qui a été ou pourrait raisonnablement être directement ou indirectement impliquée dans (i) la préparation du dossier d'appel d'offres, d'appel à proposition ou de tout autre contrat, (ii) la procédure de sélection, ou (iii) l'exécution du marché, du subside ou du contrat.

ou

- ☐ la contrepartie informe Enabel de tout conflit d'intérêts réels, potentiels ou raisonnablement perçus, susceptible d'affecter, ou pouvant raisonnablement être perçu comme susceptible d'affecter, l'impartialité dans le cadre de la procédure de passation de marché, d'octroi d'un subside ou de tout autre contrat, y compris la procédure de sélection et l'exécution de ceux-ci..

→ Une description détaillée de tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perçu, incluant leur nature et les personnes impliquées, sera annexée à la présente déclaration.

- ☐ **la contrepartie ne s'est rendue coupable d'aucune défaillance importante ou persistante constatée lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.**
- ☐ **la contrepartie atteste qu'aucune mesure restrictive n'a été prise à l'encontre de la contrepartie dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.**

- ☐ la contrepartie ne figure pas sur une liste des sanctions financières de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne ou la Belgique .

Je m'engage/ Nous nous engageons à communiquer sans délai à Enabel tout changement de situation au regard des points qui précèdent, y compris en cas de toute mesure de sanction ou d'embargo adoptée par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la Belgique intervenu suite à notre signature de la présente Déclaration.

Done at:		Date:	
By (Name of entity):		Represented by (Full name)	
Signature of authorised representative:			

6.2 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

6.3 Fiche Signalétique Financière

INTITULE (1)			
ADRESSE			
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL	
PAYS			
CONTACT			
TELEPHONE		TELEFAX	
E - MAIL			

<u>BANQUE (2)</u>			
NOM DE LA BANQUE			
ADRESSE (DE L'AGENCE)			
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL	
PAYS			
NUMERO DE COMPTE			
IBAN (3)			
NOM SIGNATAIRES	NOM PRENOM	FONCTION	

REMARQUES:

CACHET de la BANQUE + SIGNATURE du REPRESENTANT DE LA BANQUE (les deux obligatoires)

DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE (Obligatoire)

(1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.

(2) Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE» et «BANQUE». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas

(3) Si le code IBAN (international bank account number) est d'application dans le pays où votre banque se situe.